BELKHADEM DESTABILISÉ PAR UNE QUESTION SUR LA SANTÉ DE BOUTEFLIKA

«Le président se porte bien»

Le secrétaire général du Front de libération nationale semblait désemparé, jeudi, par l'évocation de l'état de santé du président de la République. Abdelaziz Belkhadem, qui a dénoncé ceux qui «entrent dans les affaires de Dieu», a déclaré que Abdelaziz Bouteflika se porte bien.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Certains sujets ne sont pas bons à être abordés avec Abdelaziz Belkhadem. La question relative à la santé du président en fait partie. Jeudi, le présentateur du Forum de la Radio Chaîne II a tenté d'aborder de front ce dossier avec le patron du FLN.

«L'état de santé du président de la République est évoqué ouvertement sur la scène politique. Certaines parties exigent l'organisation d'élections présidentielles anticipées. Quelle est la position du Front de libération nationale sur ce sujet précis ?» Silence. «Je n'ai pas compris la question. Vous parlez de la santé du président ?», rétorque Belkhadem, visiblement désarçonné par une telle question.

Le journaliste relance, «oui, on parle aujourd'hui d'élections présidentielles anticipées». Belkhadem réagit finalement en s'appuyant sur des arguments religieux : «Ces gens-là entrent dans les affaires de Dieu ! Ils savent qui va vivre et qui va mourir ? Pour notre part, nous sommes croyants. Tout ceci relève de Dieu. Notre président se porte bien, il poursuit ses activités. Ces protestations à propos de la santé du chef de l'Etat sont… (il ne termine pas sa phrase). Que ces gens nous disent s'il sont dans le secret de Dieu.» Le journaliste met fin à la gêne de Belkhadem en passant à un autre sujet. Il est vrai que cette question sur l'état de santé de Abdelaziz Bouteflika s'est imposée suite à sa dernière apparition à la télé. Vendredi 15 avril, les Algériens ont été confrontés à l'image d'un homme très fatigué. Quelques jours plus tard, Ali Yahia Abdennour, président d'honneur de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH), avait appelé l'armée «à prendre ses responsabilités» afin de «destituer» Abdelaziz Bouteflika.

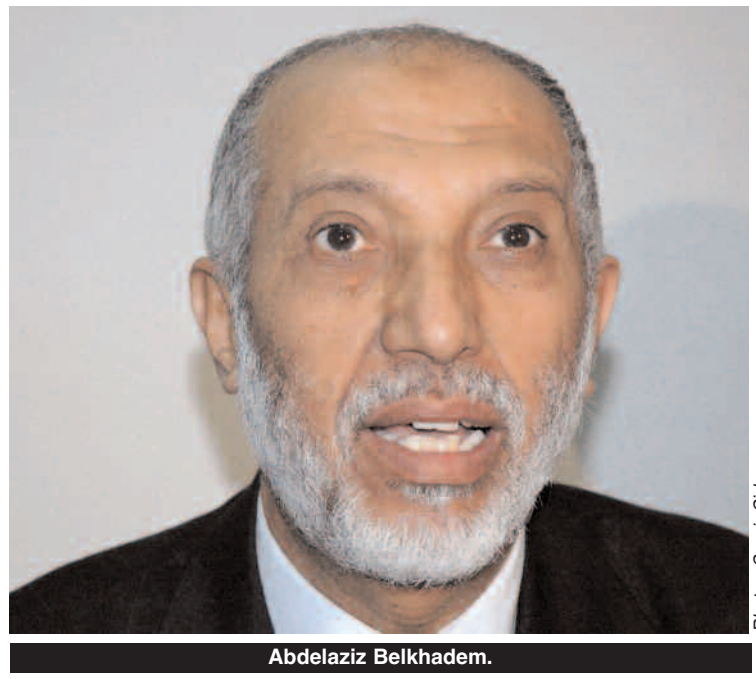

Photo : Samir Sid

Abdelaziz Belkhadem.

Pour la limitation de mandats

En fait, jeudi, Abdelaziz Belkhadem a tenu un discours plutôt surprenant. Il a précisé qu'il ne s'opposerait pas à un retour à la limitation de mandats présidentiels. «Le Front de libération nationale ne s'opposera pas à la limitation des mandats présidentiels si cette option est acceptée par la majorité. Nous ne nous y opposerons pas», dira-t-il.

Une position qui tranche avec celle adoptée en 2008 et qui a conduit à la révision de l'article 74 de la Constitution afin de permettre à Bouteflika de rempiler.

Plus étonnant encore, Belkhadem dit militer pour que la prochaine révision soit l'occasion d'inscrire dans la Constitution «les principes de libertés individuelles et collectives, de libertés d'expression, de pensée, de culte et de rassemblement». Tout un programme…

T. H.

NACER MEHAL :

«L'ouverture de la télévision relève d'une décision politique»

«La création de chaînes de télévision privées relève d'une décision politique qui n'est pas de mon ressort. Ce n'est pas le ministre de la Communication qui décide de cela.» C'est par cette phrase que le ministre de la Communication, Nacer Mehal, met définitivement fin au suspense au sujet de l'ouverture de la télévision.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Nacer Mehal confirme donc que rien n'est prévu pour les médias lourds en termes d'ouverture politique. Invité, jeudi, au forum du quotidien *El Moudjahid*, Mehal s'est longuement étalé sur les questions liées à son secteur. La télévision mais aussi la loi sur l'information, la grille nationale des salaires pour les journalistes et bien d'autres sujets. «Nous aurons une mouture de la nouvelle loi sur l'information d'ici le mois de juin», annonce le ministre, qui tenait à préciser, toutefois, que «la loi sur l'information est l'affaire de la corporation (…) et que la discussion (autour de celle loi, ndlr) sera ouverte aux professionnels du journalisme et à ceux qui veulent participer au débat qu'ils soient des partis politiques, organisations professionnelles, juristes ou autres».

Photo : Samir Sid

Nacer Mehal.

Evoquant la revendication du Syndicat national des journalistes relative à la réhabilitation du Conseil supérieur à l'information et au Conseil supérieur à l'audiovisuel, Mehal s'est dit «disposé à réactiver ces deux structures de régulation». De même qu'il a annoncé la promulgation prochaine «d'un texte pour aller vers une commission paritaire en vue d'établir une carte nationale de presse vers le mois de juin ou juillet prochain».

La situation de précarité déshonorante qui frappe la grande majorité de la corporation a été longuement évoquée par le ministre qui s'est dit «très offusqué par le fait que certains journalistes perçoivent un salaire de 6 000 DA». Il dénonce «l'existence de trabendistes dans le journalisme qui n'honorent pas la profession». Des «trabendistes» qui ont effectivement infesté la scène médiatique de ces dernières années en raison de délivrance d'agréments pour créer des publications, en violation de toute la législation en vigueur, le code de l'information en particulier.

Toujours au sujet des préoccupations sociales de la corporation, Mehal annoncera également que «nous travaillons en collaboration avec le ministère du Travail et le syndicat de façon à assurer un plan de carrière au journaliste».

De même que sa décision de «mettre en place une grille nationale des salaires pour les journalistes pour qu'il y ait un seuil minimum» pour les journalistes. Aussi, s'est-il engager à consacrer le fonds d'aide à la presse «d'un montant de 400 millions de dinars, qui était gelé et non exploité au niveau du ministère que j'ai décidé de consacrer pour la formation des journalistes. Des conventions dans ce sens seront signées entre le ministère et l'université algérienne ainsi qu'avec des institutions étrangères».

Au sujet de la dépénalisation des délits de presse, Mehal a confirmé que le texte qui sera soumis au Conseil des ministres, lundi prochain, prévoit la suppression des peines d'emprisonnement des journalistes contenues dans les articles 144 bis et 146 du code pénal mais pas les amendes, maintenues telles quelles. Sur un tout autre sujet, Mehal a affirmé qu'il n'y a aucune restriction pour empêcher des journalistes étrangers de venir en Algérie.

«Il n'y a plus d'interdit en Algérie pour les journalistes étrangers. Celui qui veut venir, il vient. Celui qui veut écrire, qu'il écrive. Il est clair que les visas et les autorisations sont donnés automatiquement pour les journalistes étrangers.»

K. A.

LE FRONT SOCIAL EN CONSTANTE ÉBULLITION À BÉJAÏA

Les enfants de chahid, les communaux et les chômeurs sont sortis dans la rue

Plusieurs centaines d'enfants de chouhada venus de sept wilayas du pays : Bordj-Bou-Arréridj, Jijel, Sétif, Bouira, Tizi-Ouzou, Boumerdès et Béjaïa, ont pris part à la marche régionale à laquelle a appelé au niveau du chef-lieu de la cité des Hammadites avant-hier, jeudi, l'Organisation nationale des enfants de chouhada (Onec).

La manifestation de rue s'est ébranlée du siège de l'Onec, situé au boulevard du colonel Amirouche vers la Maison de la culture, avec comme principale revendication l'application de la loi 99/07 du 5 avril 1999 relative au chahid et au moudjahid. Une loi, précise le responsable local de l'Onec, qui a été adoptée par l'APN et le Sénat. Les enfants de chahid exigent l'amendement de l'article 25 de la même loi pour permettre à tous les ayants droit de bénéficier de la réversion de la pension de la veuve de chahid. La même organisation des enfants de chahid réclame par la même occasion l'application de la loi de finances 2011 relative à l'octroi de licences d'importation de véhicules (LIV), ainsi qu'un quota de logements sociaux de 20%.

Une plateforme portant les revendications sociales des enfants de chahid a été remise au secrétaire général de la wilaya par les responsables de l'Onec, qui ont menacé de recourir à une démonstration de rue dans la capitale si leurs revendications ne sont pas prises en charge par les pouvoirs publics.

La mobilisation ne faiblit pas non plus chez les communaux qui ont réinvesti le terrain de la contestation jeudi à travers une manifestation de rue à Béjaïa initiée par le syndicat autonome du Snapap pour réitérer leurs revendications socio-professionnelles et dénoncer par la même occasion «le mutisme et le mépris de l'administration» à leur égard.

Plusieurs centaines de communaux ont participé à la manifestation qui s'est entamée de la Maison de la culture vers le siège de la wilaya où un imposant rassemblement a été observé dans la matinée. Les protestataires ont repris d'une seule voix des slogans hostiles au pouvoir. Les communaux protestataires ont brandi à l'occasion de leur manifestation des pancartes sur lesquelles l'on pouvait lire entre autres : «Pour un salaire digne», «Pour les libertés syndicales», «Non à des ponctions sur salaires», «Non aux intimidations et non à l'exclusion de syndicalistes». Une déclaration du secrétariat de wilaya du Snapap a été également lue par l'un des organisateurs de cette manifestation devant le siège de la wilaya.

S'exprimant dans une prise de parole lors du rassemblement, le secrétaire de wilaya du Snapap a regretté ce qu'il a qualifié de «manœuvres d'un autre âge» du wali de Béjaïa qui, selon lui, aurait instruit les maires, afin de procéder à des ponctions sur les salaires des travailleurs communaux ayant adhéré à la consigne du Snapap du mois de février dernier en observant trois jours de grève.

Le même syndicaliste s'est interrogé dans la foulée : «Où est l'argent du pétrole ? Où est l'argent du gaz et de l'or ?» tout en soutenant que la rente de l'Algérie va dans les poches d'une minorité. «Certains responsables gagnent des salaires de 120 millions, 80 millions et 60 millions, alors que nous sommes considérés comme des esclaves des temps modernes avec un salaire de misère de 9 000 DA», s'est indigné l'orateur, avant de souligner que les communaux peuvent relever le défi et contribuer au développement de la wilaya. Les communaux se déclarent résolument déterminés à ne pas baisser les bras jusqu'à la satisfaction de leurs revendications, notamment «la promulgation de leur régime indemnitaire dans les plus brefs délais et la revalorisation de leurs salaires».

Les communaux de Béjaïa ont fixé un ultimatum de quinze jours au président de la République pour prendre en charge leurs doléances. Dans le cas où les pouvoirs publics persisteraient à faire la «sourde oreille» à leurs revendications, les communaux menacent de radicaliser leur mouvement.

Le collectif local des chômeurs de la wilaya de Béjaïa a, pour sa part, observé un rassemblement devant la cour de justice de Béjaïa durant la matinée de jeudi en guise de soutien à Dalila Touat, déférée dans la même journée devant le tribunal de Mostaganem, pour avoir distribué des tracts appelant à un rassemblement dans sa ville natale.

A. Kersani